



Projet de service

A.E.M.O

De l'A.E.M.O à l'A.E.M.O modulée

2018-2022

Vers une protection durable



Synthèse du Projet AEMO/ASFA 2018 - 2022

Le diagnostic de ce projet montre que l'ensemble des parents suivi en protection de l'enfance rencontre des « vulnérabilités »¹ qui peuvent produire différentes difficultés ou troubles chez leur enfant². Toutefois, nous faisons aussi le constat que tous les parents qui rencontrent les mêmes difficultés que les parents accompagnés par nos services ne sont pas suivis par nos services et ne produisent pas les mêmes troubles chez leur enfant. Ce qui diffère de l'ensemble des parents et ce qui est commun à ceux avec lesquels nous travaillons est l'isolement familial et social de ces derniers. La parentalité se construisant en lien avec son environnement, nos services, en intervenant dans la construction de cette fonction, contribuent au renforcement de cet isolement. Cela a plusieurs conséquences :

- Les parents sont dépendants des travailleurs sociaux pour pallier leurs difficultés et mobiliser leurs compétences. Ils se construisent en référence à un secteur professionnel très complexe et technique dont ils ne peuvent pas reproduire la culture.
- Les enfants intègrent dans leur biographie cette dépendance au travail social, faute de ne pas avoir vu leurs parents mobiliser d'autres relais.

Cela induit pour nos services une intervention permanente, cela jusqu'à la génération suivante et sûrement encore les suivantes pour garantir la protection des enfants.

L'objectif de l'AEMO, mesure d'alternative au placement, est de redonner une place pérenne aux parents pour protéger leur enfant. Nous ne remplissons donc qu'en partie notre mission en protégeant seulement l'enfant. Nous devons construire une protection plus durable.

L'évolution des politiques publiques en lien avec la limitation des moyens du département et les nouvelles approches théoriques et techniques de l'intervention sociales propose une nouvelle approche axée sur l'autonomie de la personne en misant sur ses capacités à se mobiliser (développement du pouvoir d'agir). Toutefois, nous constatons que la vulnérabilité toujours présente est un frein à l'utilisation de ses capacités par la famille si elle ne trouve pas de relais et des repères dans son environnement pour justement pallier à ses vulnérabilités.

Ce projet propose en conséquence une nouvelle approche orientée non plus sur « *apporter aide et conseils aux parents* », même si au début de l'intervention cela pourrait être nécessaire pour protéger l'enfant, mais sur l'accompagnement de la famille pour qu'elle « *trouve dans son environnement des aides et conseils, des relais et repères pour protéger leur enfant* ».

Pour cela, nous réadaptions les axes de notre projet précédent et nous développons une nouvelle AEMO que nous baptisons « AEMO modulée ». Cela tient en cinq points :

1. Garantir la continuité de l'intervention par la traçabilité des interventions et la centralisation sécurisée des données.
2. Le développement de trois types de partenariats auprès de :
 - a. L'entourage proche de la famille
 - b. Le dispositif institutionnel intervenant auprès de la famille
 - c. La solidarité naturellement présente dans l'environnement de la famille.

¹ Selon l'ONED et nos observations 7 vulnérabilités : 1/Les difficultés et les carences éducatives, 2/ Les difficultés et les carences éducatives liées à la prise en charge de jeunes enfants de 0 à 6 ans, 3/ Les conflits parentaux, qui induisent aussi un isolement, la précarisation de l'un et/ou autre parent 4/ Les problèmes socio-économiques, 5/ Les difficultés et troubles psychologiques/psychiatriques, 6/ Les conduites addictives d'alcools et de stupéfiants, 7/ L'isolement géographique.

² Toujours selon l'ONED et nos observations 3 principaux problèmes : 1/ Les difficultés et troubles psychologiques/psychiatriques, 2/ Les difficultés scolaires et d'insertion professionnelle, 3/ Les problèmes liés aux comportements « déviants » : délinquance et consommation de produits.

3. Nous faire connaître et présenter nos nouvelles modalités d'intervention auprès des familles, de nos partenaires actuels et de ceux avec qui nous n'avons pas l'habitude de travailler. Pour cela, nous proposons de créer, de reconstruire et d'adapter nos outils et supports de communications.
4. La construction de l'AEMO modulée avec :
 - Une évaluation formalisée : des besoins de l'enfant, des capacités parentales et des solidarités naturellement présentes dans leur environnement.
 - Un dispositif d'analyse pluridisciplinaire, partenarial et spécialisé tout au long de l'intervention
 - Une intervention protectrice et inclusive par :
 - La spécialisation des intervenants sur les points de vulnérabilité de la famille afin de mieux prendre en compte la vulnérabilité des parents et de l'enfant dans la valorisation de leur pouvoir d'agir
 - L'apport de techniques d'intervention collective (groupes de parole et actions collectives) qui privilégient l'échange d'expérience et l'apport des pairs,
 - L'hybridation de nos interventions avec les dispositifs de solidarité dans l'environnement de la famille afin qu'ils viennent se substituer progressivement à nous.
5. La participation pleine et entière de la famille à la construction et la mise en œuvre de l'AEMO modulée au niveau : de l'évaluation, de l'analyse en participant à toutes les réunions la concernant et de l'intervention où elle décide et agit le contenu.

Pour soutenir ce projet un dispositif de formation autour du développement du pouvoir d'agir de la famille et des techniques d'inclusion seront inscrites dans les futurs plans de formation. Le Comité Ethique et les membres des familles seront sollicités dans la fabrication de nos futurs outils.